

DECISION DU PRESIDENT N° : 2025 – 078

Objet : Fauchage, taille et nettoyage complet de la ZAE de Senlis Sud Oise.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant que le marché pour l'entretien des ZAE est en cours de renouvellement.

Considérant qu'il est important de procéder au fauchage et à la taille des massifs, ainsi qu'à un nettoyage de la ZAE Senlis Sud Oise.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société Jardin Décor, dont le siège est situé sise 625, avenue de la gare, 60320 Bethisy Saint Pierre, pour un montant de 6 385.00 € HT, soit 7 662.00 € TTC.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société JARDIN DÉCOR

Fait à Senlis, le

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 02 OCT. 2025

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 02 OCT. 2025

Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise

Maire de Fleurines

Par délégation : M. Patrick **GAUDUBOIS**

Vice-Présidente de la Communauté de
Communes Senlis Sud Oise

Signé électroniquement par
Patrick GAUDUBOIS
Vice Président en charge du développement économique



Le 10 septembre 2025

Devis N° DV2502981

Fauchage, taille et nettoyage de massifs ZAE de Senlis

Description	Qté	Unité	PU HT	Montant HT
<u>Fauchage mécanique des bordures de trottoirs, et ilots de la ZAE de Senlis</u>	1.00	Unité	1 294.20	1 294.20
Passage en amont de la balayeuse par vos soins (enlèvement des résidus d'humus). Balisage des zones de chantiers. Fauchage à ras de la végétation sur les bordures de trottoirs, des ilots centraux suivant le plan géoportail. Ramassage des résidus de coupes, chargement et évacuation des déchets en décharge, soufflage en finition. Nettoyage du chantier				
<u>Fauchage mécanique des trottoirs, des limites de propriétés</u>	1.00	Unité	1 272.70	1 272.70
Balisage des zones de chantiers. Fauchage à ras de la végétation sur les trottoirs, jusqu'aux limites de propriétés, suivant le plan géoportail. Ramassage des résidus de coupes, chargement et évacuation des déchets en décharge, soufflage en finition. Nettoyage du chantier				
<u>Fauchage et tonte en finition</u>	1.00	Unité	647.10	647.10
Fauchage de la parcelle de pelouse devant chez Bucher, de la pelouse Ramassage des produits de fauches, tonte avec ramassage en finition et chargement sur camion pour évacuation en décharge Nettoyage du chantier				
<u>Taille de l'ensemble des massifs rue Eugène Gazeau</u>	1.00	Unité	3 171.00	3 171.00
Mise en place de cônes de balisages Taille de l'ensemble des végétaux, y compris la coupe rase des rejets de peupliers. Désherbage à la main de l'ensemble des massifs. Chargement de l'ensemble des résidus dans un camion, transport et mise en décharge. Nettoyage du chantier.				

Devis N° DV2502981

Fauchage, taille et nettoyage de massifs ZAE de Senlis

Description	Qté	Unité	PU HT	Montant HT

Ce devis est valable 3 mois soit jusqu'au 17/11/2025

Le client accepte que les prix des postes concernant les matières premières soient réévalués de la différence constatée entre le prix des fournitures pris en compte lors de l'élaboration du présent marché et le prix effectivement pratiqué par le fournisseur de produits au moment de la livraison.
Le présent devis pourra faire l'objet d'un avenant s'il entraîne des travaux complémentaires.

En cas d'acceptation, merci de nous retourner le devis daté et signé, accompagné d'un acompte de 30% soit 2 298.60€

Couverture responsabilité civile AXA 0000011338502104

Mode de règlement : Chèque
Date d'échéance : 29/08/2025

BANQUE : CREDIT AGRICOLE
IBAN : FR76 1870 6000 0050 3211 0012 644
BIC : AGRIFRPP887

Base HT	Taux	Montant TVA
6 385.00	20.00 %	1 277.00

Total HT :	6 385.00 €
Total TVA :	1 277.00 €
Total TTC :	7 662.00 €
Net à payer :	7 662.00 €

Bon pour accord
Date :

Signature